

INSEAMM CA 30/03/2023
Délibération n°DELIB_01_ADM_23_03_30_OJ_CR



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'administration
Séance du 30 mars 2023

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 30 MARS 2023
ET
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 14 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°DELIB_01_ADM_23_03_30_OJ_CR

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 17 mars 2023.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 14 décembre 2022 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 30/03/2023
Délibération n°DELIB_01_ADM_23_03_30_01_CR

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 20 mars 2023 appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 14/12/2022 – DELIB 1
- Rapport d'activité de l'année 2022– INFO 2
- Compte de gestion 2022-DELIB 3
- Compte administratif 2022-DELIB 4
- Affectation du résultat-DELIB 5
- Ligne de trésorerie-DELIB 6
- Budget supplémentaire-DELIB 7
- Approbation de la liste des candidats-DELIB 8
- Tableau des emplois-DELIB 9
- Télétravail-DELIB 10
- Remboursement transport-DELIB 11
- Appel d'offres tickets restaurant-DELIB 12
- Candidature appel à projets Cités éducatives- DELIB 13
- Candidature appel à projets Rouvrir le monde- DELIB 14
- Candidature marché Écoles innovantes- DELIB 15
- Convention électricité UGAP-DELIB 16
- CVEC Bilan et programmation-DELIB 17
- Subvention à l'association étudiante-DELIB 18
- Demande de financement Rouvrir le monde- DEUB 19
- Questions diverses

M. Mme CAMPO est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2022 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 30/03/2023
Délibération n°DELIB_01_ADM_23_03_30_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 14 décembre 2022.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrage exprimés	27
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstentions	3

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 30 mars 2023.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20230330-CA303023_1-DE
Reçu le 30/03/2023

